RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00520
Numéro SIREN : 894 520 469
Nom ou dénomination : ELLEXA

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2022 sous le numéro de dépôt 4424

SOCIETE ELLEXA

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.307.229 euros
Siège social : Route de Vendôme, La Varenne de l'Ormeau
41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
894 520 469 R.C.S. BLOIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JUIN 2022

[…]

RESOLUTION 7

L'Assemblée Générale, constate que conformément aux dispositions de la loi PACTE (loi n° 2019-486 du 22 mai 2019) et du décret d'application n° 2019-514 du 24 mai 2019, que la société remplit les critères réglementaires nécessitant de nommer un Commissaire aux Comptes Titulaire et décide, sur proposition du Président, de nommer

- **La Société SOREX, 3 rue Fernand Forest BP 814 - 49008 ANGERS CEDEX**

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Sa rémunération sera celle prévue par la réglementation en vigueur.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION 8

L'Assemblée Générale constate que, conformément aux dispositions de la Loi Sapin II du Code de commerce (article L 823-1), il n'y a pas lieu de nommer un Commissaire aux Comptes Suppléant car le Commissaire aux Comptes Titulaire est une personne morale autre qu'une société unipersonnelle.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION 9

Conformément à l'article L 210-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide de reprendre pour le compte de la société, les engagements souscrits au nom de cette dernière et pour son compte avant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION 10

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de cette délibération ou au Cabinet « LES JURISTES ASSOCIES DU NORD », Immeuble « Le Béloise », 2 boulevard de l'Oise, PONTOISE - 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX, et 25 rue Faidherbe, BP 249, 59002 LILLE CEDEX, à l'effet d'accomplir toutes formalités auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme à l'original

LE PRESIDENT
Monsieur Bruno DAVID

DocuSigned by:
200207F3BFA24A9...